

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 09 décembre 2020

DELIBERATION

2020/63 DECLASSEMENT DE TERRAINS COMMUNAUX SIS AVENUE DE DUNKERQUE A LOMME CADASTRES B5068P et B436P – AVENUE DE DUNKERQUE

La Ville de Lomme est propriétaire de deux parcelles cadastrées 355 B 5068 et 436, sises au 723 avenue de Dunkerque. Sur ces parcelles d'une surface respective de 1 864 et 1 629 m² sont situés le groupe scolaire Lamartine La Fontaine ainsi qu'un ancien bureau de poste et un espace vert.

Le bureau de poste ayant été fermé et relocalisé, la Ville envisage la cession d'une partie des parcelles visées ci-avant. La partie dont la cession est envisagée correspond au bâtiment anciennement à usage de bureau de poste (une partie de la parcelle cadastrée 355 B 5068) et à l'espace vert (une partie de la parcelle B 436), pour une surface d'environ 1 020 m² et reprise au plan joint.

Cette emprise appartient aujourd'hui au domaine public de la commune. En conséquence, sa cession doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public.

L'affectation de l'ancien bureau de poste reposait sur un bail commercial souscrit en 2003. Elle a cessé suite à la résiliation notifiée par la Direction Régionale Nord-Ouest de la Poste Immo le 30 septembre 2019.

Depuis, l'ancien bureau de poste resté clos n'est plus accessible au public et le site est resté dépourvu d'affectation. Il n'est plus aujourd'hui en mesure de répondre à un besoin de la collectivité, notamment en raison d'un incendie le 20 mars 2017 ayant partiellement dégradé les locaux.

Par ailleurs, l'ensemble du site dont le déclassement est envisagé a fait l'objet d'une désaffectation matérielle constatée par procès-verbal d'huissier en date du 24 novembre 2020. Conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il convient à présent de décider le déclassement de l'emprise identifiée par décision expresse du Conseil Communal.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **DECIDER** le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées 355 B5068 (en partie) et B436 (en partie), sises au 723 avenue de Dunkerque formant le site de l'ancienne Poste Bourg ainsi que l'espace vert pour une surface d'environ 1 020 m² reprises au plan joint.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : M. DHELIN - Mme DELEPLANQUE - Mme Louise ROBIN - M. LEROY

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme